

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de développement de l'enfant de Tracadie Inc.		Date d'inspection Le 05 octobre 2026
Nom de l'établissement Garderie La Découverte centre de Développement de l'Enfant		Numéro de permis 1049001
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2		Numéro de téléphone (506) 395-5420
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	11(a)	02 oct. 2026	05 oct. 2026

Commentaires généraux
Le ratio n'a pas été pris en considération puisque la lacune a été corrigée par courriel. Rappel – Développement professionnel : Une éducatrice doit compléter ses heures de développement professionnel d'ici la fin octobre 2026. La garderie est maintenant conforme à la Loi sur les services à la petite enfance et au Règlement sur les services à la petite enfance du Nouveau-Brunswick.

original signé par
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 05 octobre 2026

Date

original signé par
Madona Paulin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"